

# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

## AIMPGPS

### COMMENTAIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2022

Le budget présenté est basé sur les rubriques similaires au budget 2021, selon le plan comptable usuel des communes :

- le compte de fonctionnement de l'association (frais d'administration et traitement des eaux)
- le compte d'investissement (rien de prévu à l'exception des éléments liés aux études du PGEE).

Au niveau des investissements, le budget 2022 ne prévoit rien de particulier.

Le **budget de fonctionnement « Administration »** englobe l'ensemble des frais d'administration de l'association. Les frais d'administration sont répartis entre les 8 communes membres de l'association ainsi que la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2021/2022 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020. Ce budget 2022 est supérieur aux précédents en raison des frais inhérents notamment à la mise en place du système de gestion financière MCH2. De plus, la coordination du groupe de travail entre notre association et celle de l'AEGN, dans le cadre d'un éventuel regroupement de nos deux entités va être reprise suite à la reconstitution de nos comités respectifs.

Le **budget de fonctionnement « Protection des eaux »** comprend les charges et les produits affectés à l'exploitation du système de traitement des eaux. Comme d'habitude, il a été étalonné et établi sur la base des données fournies par le responsable de l'exploitation, en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2021/2022 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020.

Les frais financiers (intérêts des dettes) sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la nouvelle clé de répartition des frais pour la période 2021/2022. Pour 2022 (idem que pour 2021), rien n'a été prévu à cet effet (pos. 71.321.00).

Du côté de l'exploitation, le budget 2022 correspond en grande ligne à celui de 2021. Il y a bien sûr, comme toujours, quelques adaptations qui sont intervenues au gré des expériences acquises au fil des années. L'entretien des machines, appareils et équipements d'exploitation, produits pour analyses et contrôles a été maintenu à Fr. 160'000.- (pos. 71.315). Nos installations vieillissent et il y a lieu de préserver leur renouvellement afin d'éviter toute mauvaise surprise durant l'année. Au niveau de l'évacuation des boues d'épuration, 2022 sera la 16<sup>ème</sup> année dont le traitement sera effectué par l'usine d'incinération des boues de Châtillon. Le montant prévu de Fr. 180'000.- pour 2022 est identique à celui de 2021. Au niveau de l'entretien des collecteurs, une somme de Fr. 50'000.- (pos. 71.314.01) a été planifiée, celle-ci est supérieure de Fr. 10'000.- à l'année 2021. Les collecteurs prennent aussi de l'âge et nous avons déjà augmenté ce montant en 2019. Des contrôles réguliers sont mis en place pour assurer un bon suivi de notre réseau de collecteurs.

Pour le reste des frais d'exploitation, des adaptations mineures ont été apportées en fonction de l'expérience acquise au fil des années par l'équipe assurant l'entretien et l'exploitation de nos installations ainsi qu'en relation avec le volume des eaux usées traitées qui augmente progressivement.

Du point de vue personnel d'exploitation et temporaire, des adaptations avaient été apportées au budget 2021. Nous avons maintenu pour l'année 2022 des prestations au titre de personnel temporaire pour Fr. 20'000.-, ce qui correspondrait à la valeur des prestations effectuées par AIDCOM.

A relever pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive la position no 71.319.00 « Taxe micropolluants » apparaissant dans nos budgets. Il s'agit en effet de la taxe instaurée par la Confédération en prévision du traitement futur des micropolluants. Cette taxe s'élève à Fr. 9.- / habitant raccordé au réseau d'assainissement, le montant y relatif est de Fr. 115'000.- (Fr. 115'000.- pour 2021).

La pos. 71.315.07 prévoit le renouvellement de la supervision et toute la gestion informatique de la STEP et des ouvrages extérieurs (STAP – PMC) qui vieillit, et pour lequel certaines commandes informatiques ne sont plus fiables et/ou disponibles. Cela représente globalement Fr. 150'000.-.

Sous la pos. 71.318.07 est prévu un montant de Fr. 3'000.- pour l'adaptation du logiciel de calcul de la clé de répartition. En 2020, nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme informatique pour l'établissement de cette clé de répartition. L'expérience de l'utilisation de cette clé durant cette année 2020 implique à compléter le travail réalisé pour cette opération, nous avons prévu un tel montant dans le budget 2021, mais qui finalement n'a pas été utilisé durant l'année écoulé.

La position 71.318.11 mentionne pour 2022 une somme en vue de développer et chiffrer plus concrètement les investissements futurs liés à une collaboration entre notre station d'épuration de Romont et celle de l'association voisine d'Autigny, en vue d'une éventuelle réalisation d'une STEP régionale à Autigny. C'est donc Fr. 100'000.- que chacune de nos associations a prévu dans son budget respectif pour la prochaine année. Ce montant correspondra aux frais à engager pour étudier de manière plus précise la liaison à mettre en place entre notre STEP de Romont et celle d'Autigny. De plus, une adaptation du PAL de la commune d'Autigny sera nécessaire, les frais à engager par l'urbaniste mandaté sont aussi compris dans ce montant. Il s'agit en fait d'un report du budget 2021, car pratiquement peu de travail a été effectué durant l'année 2021, année de transition et de renouvellement des autorités communales et de l'association.

A relever pour la 11<sup>ème</sup> fois dans nos budgets, l'introduction sous 71.435.01 de la recette de la vente de l'énergie Pronovo (anciennement Swissgrid). Il s'agit d'un montant de Fr. 62'000.- (montant supérieur par rapport aux années antérieures, suite notamment au renouvellement en 2021 de notre CCF) qui nous reviendra suite à la reprise de l'énergie à prix coûtant.

La récapitulation des montants, ainsi déterminée pour chaque commune, est annexée au présent budget. Pour la part aux frais de fonctionnement (administration, frais financiers, exploitation), la TVA est indiquée séparément.

La présentation de ce budget 2022 est similaire aux versions antérieures, il sera établi d'ici le début 2022 sous la présentation et numération spécifique liée à l'introduction de MCH2.

Fait à Romont le 6 octobre 2021  
Daniel Bard